



Le Président-directeur général

PDG/2018/ 0561

Roissy, le 11 AVR. 2018

BILAN SOCIAL 2017

Avis du Comité d'Entreprise

NOTE AUX ACTIONNAIRES

Conformément à l'article L. 2323-25 du Code du travail, prévoyant que le dernier bilan social accompagné de l'avis du Comité d'Entreprise doit être adressé aux actionnaires ou mis à leur disposition dans les mêmes conditions que les documents prévus aux articles L. 225-108 et L. 225-115 du Code du Commerce, le Comité d'Entreprise a été consulté sur le projet de bilan social de l'année 2017 de la Société Aéroports de Paris au cours de la séance du 10 avril 2018.

Le résultat du vote a été le suivant :

- 12 voix contre,
- 5 abstentions,
- 1 absent.

Les élus du Comité d'entreprise estiment que le bilan social reflète la politique stratégique de l'entreprise. Cette politique se traduit notamment par une maîtrise des charges, induisant sur le plan social une réduction des effectifs et une stagnation des rémunérations. Les élus s'opposent à cette politique qui, selon eux, ne prévoit pas la redistribution de la valeur ajoutée au profit des salariés, malgré une augmentation de leur productivité. Ils renouvellent leurs demandes d'augmentation des effectifs et des salaires.

Augustin de ROMANET

Copie

M. PAPAUX - Secrétaire du CE